

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BRETTEVILLE SUR LAIZE**

-----  
Séance du 12 Avril 2021  
-----

L'an deux mille vingt et un et le 12 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Bruno FRANCOIS

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Présents : MM. FRANCOIS Bruno, PIERRE Claude, GOUHIR Caroline, LEBOULANGER Christine, BRETEAU Jean-Claude, MARTINOFF Nathalie, BEFFY Hélène, BOUJRAD Abderrahman, BOYER Agnès, COSSERON Véronique, GUESNON Laurent, AUBER Nicolas, LAIR Samira, BERNABE Alexandre, LAVENANT Maryse, DESMONTS Dimitri, CHESNEAU Franck

Date de la Convocation
30 Mars 2021

Absents excusés : BELLONI Céline donne pouvoir à Agnès BOYER  
GOUJON Jean-Pierre donne pouvoir à Claude PIERRE

Absents non excusés :

Date d’Affichage
30 Mars 2021

A été nommé secrétaire de séance Agnès BOYER

Objet de la délibération

**RESUME**

**N° 1 – 12-04-2021 - VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Après étude et délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2021 à l'unanimité :

Exploitation dépenses : 461 114,44 €  
Exploitation recettes : 461 114,44 €  
Investissement dépenses : 1 602 124,82 €  
Investissement recettes : 1 602 124,82 €

**N° 2 – 12-04-2021 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020 POUR  
PHOTOVOLTAIQUE 2021**

Résultats 2020	PHOTO
RF	11 178,56
DF	-375,06
résultat exercice	10 803,50
résultat reporté	20 587,55
résultat cumulé	31 391,05
RI	1 406,31
DI	-970,00
résultat exercice	436,31
résultat reporté	-1 406,31

résultat cumulé SI	-970,00
RAR dépenses	
RAR recettes )	
résultat cumulé SI corrigé RAR	-970,00
besoin de financement	-970,00
<b>Résultat net du compte administratif</b>	<b>30 421,05</b>

BP 2021	PHOTO
« 002	30 421,05
« 1068	970,00
RAR recettes	0,00
« 001	-970,00
RAR dépenses	0,00
Total	30 421,05

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2020,

**Le Conseil Municipal statue sur l'affectation de résultat :**

- 1 - report en section d'investissement (DI) (ligne 001) 970.00 €
- 2 - report en section de fonctionnement (ligne 002) (RF) 30 421.05 € (31 391.05 – 970)
- 3 - affectation de résultat (ligne 1068) 970.00 €

### N° 3 – 12-04-2021 - VOTE BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2021

Après étude et délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2020 à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement :	42 701.76 €
Recettes de fonctionnement :	42 701.76 €
Investissement dépenses :	199 368.38 €
Investissement recettes :	199 368.38 €

Une avance du budget principal d'un montant 58 062.62 € a dû être nécessaire pour l'équilibre budgétaire photovoltaïque 2021  
Monsieur le Maire soumet au vote l'échéancier suivant concernant le remboursement annuel

de l'avance pré-citée :

ANNEE	MONTANT		
2022	3 870 €	2030	3 870 €
2023	3 870 €	2031	3 870 €
2024	3 870 €	2032	3 870 €
2025	3 870 €	2033	3 870 €
2026	3 870 €	2034	3 870 €
2027	3 870 €	2035	3 870 €
2028	3 870 €	2036	3 870 €
		2037	3 882.62

Après délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le remboursement de l'avance faite par le budget principal.

**La Conseil Municipal décide d'amortir les panneaux photovoltaïques sur une durée de 20 ans à partir de 2022**

Après délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

## N° 4 – 12-04-2021 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur Le Maire présente les subventions aux associations pour l'année 2021

Voir Tableau Joint.

Après délibéré, Le Conseil Municipal est en accord avec les montants attribués et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## N° 5 – 12-04-2021 - VOTE BUDGET PRINCIPAL 2021

Après étude et délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2021 à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses : 2 405 969.44 €

Fonctionnement recettes : 2 405 969.44 €

Investissement dépenses : 1 518 100.97 €

Investissement recettes : 1 518 100.97 €

## N°6 – 12-04-2021 – TAUX AVANCEMENT DE GRADE

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade. Monsieur le Maire, Bruno FRANCOIS précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 Mars 2021

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2ème classe (Echelle C2) Adjoint technique principal de 1ère classe (Echelle C3)	100 %

CATEGORIE : C
---------------

FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Adjoint administratif principal de 2ème classe (Echelle C2) Adjoint administratif principal de 1ère classe (Echelle C3)	100 %
<b>CATEGORIE : B</b>		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	100 %

<b>CATEGORIE : C</b>		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
<b>PATRIMOINE</b>	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (Echelle C2) Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (Echelle C3)	100 %

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :**

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Et publication Ou notification

Pour copie conforme  
Le Maire : Bruno FRANCOIS